

l'église Sainte-Croix. Le défunt y est représenté par une gravure au trait sous la forme d'un prêtre vêtu de ses ornements sacerdotaux, abaissant un paquet de verges tenu de la main droite sur un pénitent à genoux devant lui et soutenant de sa main gauche les saints Évangiles. Une inscription placée autour de cette gravure indique que celle-ci représente Ponce de Vaulx, de son vivant, custode de l'église de Sainte-Croix et pénitencier de l'archevêque, décédé le 7 des calendes de septembre de l'an 1307. On ne doutait pas qu'il ne s'agit ici de la représentation d'un genre de pénitence en usage dans l'église de Lyon. Ponce de Vaulx y figure, en effet, dans l'exercice d'un pouvoir disciplinaire que la primitive Église avait reconnu à ses évêques. Saint Augustin prétend que ce mode de correction a été emprunté par l'Église à la société civile, qui permettait aux pères et aux pédagogues de châtier avec un fouet leurs enfants ou élèves. Grégoire de Tours mentionne aussi le fouet parmi les châtiments que l'évêque, le censeur des mœurs et de la vie des ecclésiastiques, avait le droit d'infliger aux clercs délinquants. Cet usage était si universellement autorisé dans l'Église que, développé par l'exagération de l'esprit de pénitence, il engendra, au x^e siècle, l'idée de la discipline volontaire. On voit encore à Rome, dans l'église Saint-Pierre, le cardinal grand-pénitencier frapper d'une verge les pénitents des diverses nations qui viennent s'humilier devant lui. Tous les confessionnaux de cette église sont même pourvus d'une baguette placée à la portée de la main du prêtre, il la dresse et fait mine d'en frapper quiconque vient, en passant, s'incliner devant lui dans une attitude de repentir et solliciter le pardon de ses fautes.